

BAREME HONORAIRES

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

*Honoraires payables à la conclusion du contrat
(Montants honoraires plafonnés*)*

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

PRIX DE VENTE NET	POURCENTAGE D'HONORAIRES
DE 1€ A 50 000€	Forfait de 5000€
DE 50 001€ A 100 000€	8%
DE 100 001€ A 200 000€	7%
DE 200 001€ A 400 000€	6%
DE 400 001 € A 1 500 000 €	5%
AU DESSUS DE 1 500 001€	4.25%

IMMOBILIER NEUF

*Honoraires payables à la conclusion du contrat
(Montants honoraires plafonnés*)*

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

PRIX DE VENTE NET	POURCENTAGE D'HONORAIRES
DE 1€ A 100 000€	Forfait de 5000€
AU DESSUS DE 100 001€	5%

Sextant France

SARL au capital de 100 000 €. R.C.S Paris n° 522 780 014, Code APE : 6831Z
N° de TVA intracommunautaire : FR16522780014.

Siège social: Sextant France, 1 rue de Stockholm - 75008 PARIS - France

Carte professionnelle Transaction sur immeuble et fonds de commerce N° T13639 délivrée par la Préfecture de Paris.

Absence de garantie financière, aucun maniement de fonds.

RCP: QBE Insurance Limited n° 66512-286, Etoile Saint-Honoré, 21 rue Balzac 75406 Paris Cedex 08

CESSION DE COMMERCE ET/OU ENTREPRISES DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX

*Honoraires payables à la conclusion du contrat
(Montants honoraires plafonnés*)*

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires sont forfaitaires et couvrent toutes les interventions de préparation (y compris les dossiers de vente et cahiers des charges), de recherche, de sélection des acquéreurs potentiels, de négociation, d'accompagnement de l'acquéreur et les déplacements. Les honoraires sont à la charge du cédant ou de l'acquéreur selon les négociations, ils ne comprennent pas l'établissement des diagnostics et du métrage.

1. Locaux à usage professionnel ou commercial - Entrepôts - Bureaux - Locaux industriels - Terrains - Immeubles de rapport, d'habitation, mixtes ...	7 % HT du prix de cession
2. Fonds de commerce	7 % HT de la valeur du fonds de commerce
3. Parts ou actions de sociétés	7 % HT de la valeur des parts cédées
4. Droit au bail (droit d'entrée hors négociation bail neuf) - Pas de porte	7 % HT du prix de cession + 20 % HT du loyer HT annuel net de charges
5. Cession de bail (sans droit d'entrée)	20 % HT du loyer HT annuel net de charges
6. Cession de brevets d'inventions, marques, dessin et modèles, cession de licences de transports, débits de boissons ...)	7 % HT du prix de cession

Pour les transactions 1, 2, 3 et 4 : **forfait minimum de perception de 3.000 € HT**

Pour les transactions 5 et 6 : **forfait minimum de perception de 1.500 € HT**

HONORAIRES DE LOCATION

Uniquement mise en relation entre le propriétaire et le locataire potentiel, le propriétaire gardant à sa charge l'encaissement des loyers, le paiement des charges, la sélection des entreprises afin de faire réaliser des travaux, etc. Les honoraires sont à la charge du bailleur et/ou du preneur (obligatoirement partagés entre bailleur et locataire si bail d'habitation), ils ne comprennent pas le constat d'état des lieux, la rédaction du bail et l'établissement des diagnostics et du métrage.

- Bail civil, bail d'habitation	20 % HT du loyer HT annuel net de charges
- Bail dérogatoire / bail de courte durée	20 % HT du loyer HT annuel net de charges
- Bail professionnel, mixte	20 % HT du loyer HT annuel net de charges
- Bail commercial	20 % HT du loyer HT annuel net de charges

Sextant France

SARL au capital de 100 000 €. R.C.S Paris n° 522 780 014, Code APE : 6831Z
N° de TVA intracommunautaire : FR16522780014.

Siège social: Sextant France, 1 rue de Stockholm - 75008 PARIS - France

Carte professionnelle Transaction sur immeuble et fonds de commerce N° T13639 délivrée par la Préfecture de Paris.

Absence de garantie financière, aucun maniement de fonds.

RCP: QBE Insurance Limited n° 66512-286, Etoile Saint-Honoré, 21 rue Balzac 75406 Paris Cedex 08